

Répression anti-syndicale, un virus contre la démocratie

La crise sanitaire, puis économique n'a pas fait perdre le nord à nos dirigeant·es politiques et d'entreprise. S'ils-elles ont été obligé·es de lever le pied momentanément en raison de la pandémie, le retour aux objectifs économiques, de rentabilité, de soumission des personnes aux objectifs de productivité sont vite revenus : remise en cause de droits à congés, du temps de travail, licenciements, chantage sur les salaires...

Et pour ne rien oublier : il s'agit aussi de réprimer celui ou celle qui a osé s'opposer à lui, l'écartier, le ou la renvoyer à une place de subordonné·e. Alors que le patronat n'a de cesse de s'attaquer quotidiennement à nos droits, les équipes syndicales, élu·es et collectifs de travail tentent de défendre pied à pied. Et alors que la réforme des retraites nous mobilisait il y a quelques mois, le patronat a bien l'intention de faire payer cher ces actes de résistance à sa soif de pouvoir absolu. SNCF, RATP, Poste, Ministère du travail, nul secteur n'a été épargné.

Que ce soit Eric Bezou, syndicaliste SUD Rail (et 5 de ses camarades dont un de la CGT, secrétaire à GEODIS Calberson, filiale de la SNCF) mis en cause par la SNCF pour un « comportement anxigène », en réalité pour ses 20 années de syndicalisme de lutte au service de celles et ceux qui souffrent dans l'entreprise et chez ses sous traitant·es. Que ce soient des agents de la RATP, Ahmed et Alexandre, accusés « de harcèlement moral d'ambiance », et respectivement mis en disponibilité d'office sans traitement et menacé d'être licencié. Leur faute ? Avoir combattu la réforme des retraites ! Le secteur de la santé n'est pas épargné non plus avec l'exemple du Centre hospitalier du Rouvray où deux militants sont sanctionnés du fait de leur implication dans les luttes. La Poste quant à elle a fait appel à la police pendant le confinement pour empêcher les déplacements des délégués syndicaux sur les sites... Citons encore les enseignant·es de Melle, syndicalistes de SUD Education poursuivies pour faits de grève (!) dans le cadre des mobilisations contre les E3C, les épreuves imposées dans la réforme du bac. C'est à ce même mouvement qu'avait aussi participé Yann, assistant d'éducation à Strasbourg et c'est pour son action revendicative à cette occasion qu'il risque d'être licencié. Citons également Anthony Smith, inspecteur du travail de la Marne suspendu par sa hiérarchie pour avoir voulu faire respecter les consignes sanitaires par une entreprise d'aide à domicile pendant le confinement : le droit et la règle collective ont donc clairement été mis de côté pendant cette période afin de ne pas contrarier la bonne marche des affaires.

La parole dissidente est traquée et réprimée jusque dans l'illégalité : intolérable, inadmissible, l'union syndicale Solidaires exige que la répression antisociale cesse immédiatement ! Partout, dans les lieux de travail et les espaces publics, actionnons les outils à notre disposition notamment les outils judiciaires, informons, créons les soutiens nécessaires. Et construisons les rapports de force pour faire plier le gouvernement et le capitalisme : **il existe une alternative sociale aux diktats des puissants et c'est à la lutte et à la démocratie de la faire vivre.**

Paris, le 19 juin 2020